

L'an deux mille vingt-deux, le 14 du mois de novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 08 novembre 2022, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 34  
 Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de conseillers présents : 27  
 Nombre de conseillers votants : 33

**Etaient Présents** : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Jean-Pierre BERTEAU, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD.

**Absents ou excusés ayant donné pouvoir** : Cihan KARA ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Patrice BUQUET ayant donné pouvoir à Monsieur Jérémy RINGOT, Ludovic ARMOËT ayant donné pouvoir à Monsieur Michaël DAVID, Fatiha BARKA ayant donné pouvoir à Madame Laïla MERJOUÏ, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique ASTIER, Philippe TARDY, Yannick POULET ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice MORETTI.

### **Objet | Tarifs de l'Ecole Municipale de Musique - Application du tarif cenonnais pour les agents travaillant à la Ville**

Afin de favoriser l'attractivité de notre commune et l'accès aux pratiques culturelles de ses agents, la municipalité a décidé de faire bénéficier à ses agents le tarif appliqué aux Cenonnais pour leur inscription, ou celle de leur famille proche (enfants et partenaire de Pacs ou de mariage), au sein de l'Ecole Municipale de Musique.

Il s'agit d'une pratique qui existait déjà mais qui n'avait jamais été formalisée par un texte officiel, et donc rendait précaire son utilisation et sa pérennité dans le temps. Ainsi, à l'instar de l'Espace Simone Signoret qui a déjà mis en place un tarif privilégié pour les agents municipaux, le tarif de l'école municipal de musique pour le personnel municipal sera de :

Grille tarifaire proposée pour les agents Cenonnais et leur famille à compter des inscriptions de l'année 2022/2023 (Pour rappel, l'année pédagogique se déroule sur 10 mois)

TRANCHES	QUOTIENTS FAMILIAUX	COTISATIONS MENSUELLES	COTISATIONS TRIMESTRIELLES	COTISATIONS ANNUELLES
T1	0 - 298	10,20 €	34,00 €	102,00 €
T2	299 - 498	15,00 €	50,00 €	150,00 €
T3	499 - 997	20,10 €	67,00 €	201,00 €
T4	998 - 1299	25,20 €	84,00 €	252,00 €
T5	1300 - 1999	30,00 €	100,00 €	300,00 €
T6	> = 2000	35,10 €	117,00 €	351,00 €
Orchestre/Big Band/Ateliers	//	//	//	10,00 €

#### JARDIN ET EVEIL MUSICAL

PUBLICS	QUOTIENTS FAMILIAUX	COTISATIONS MENSUELLES	COTISATIONS TRIMESTRIELLES	COTISATIONS ANNUELLES
Enfant Cenon	Forfait	10,20 €	34,00 €	102,00 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Il apparait cohérent d'encourager l'implication culturelle sur le territoire des agents de la ville en dehors de leur temps de travail, et ce quelque soit leur résidence. Naturellement aucun privilège d'inscription ne leur est appliqué, et en cas de liste d'attente, les agents et leur famille devront attendre qu'une place se libère.

A noter que pour l'année scolaire en cours, cela concerne les familles de trois agents.

Ceci exposé,

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.2121-29 ;

**Vu**, le CGCT notamment ses articles R2221-1 et suivants ;

**Vu**, la délibération 2022-105 du Conseil Municipal du 05 mai 2022 ;

**Considérant** la volonté municipale de faire bénéficier ses agents du tarif cenonnais pour l'inscription à l'école municipal de Musique :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par :**

**33 voix pour**

**0 abstention**

**0 voix contre**

**Autorise l'ouverture et l'application des tarifs cenonnais de l'Ecole Municipale de Musique aux agents de la commune comme défini ci-dessus ;**

**Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.**

**Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.**

**Ont signé au registre les membres présents.**

**Jean-François EGRON**

Maire de Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20221114-2022-177-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2022

Publication : 21/11/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.